

AU FIL DU CONSEIL

En présence de l'intéressé et des adjoints, une réunion sur le terrain a eu lieu le 21 mai 2008. M. SABA a accepté de faire procéder par la Mairie à une simulation pour la vente de X m² à définir pour l'aménagement de l'intersection RD930 /CV12 et pour partie le long de sa propriété.

A cet effet le Conseil Municipal a été informé de ce projet. M. Jean-Louis DEPART géomètre expert à Montauban a été désigné pour réaliser un avant projet et deux propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais de géomètre.

4. Constitution du Jury d'Assises pour l'année 2009

Après avoir eu lecture de la circulaire du 28.04.2008 et de l'arrêté n° 08.739 de Mme la Préfète portant répartition des jurés d'assises en Tarn et Garonne pour l'année 2009, il a été procédé par tirage au sort à partir de la liste électorale de chaque commune : Orgueil et Fabas regroupées administrativement, trois personnes ont été retenues :

- Madame COMBRET Aline épouse AMAT (Orgueil)
- Monsieur DEMESURE Robert (Orgueil)
- Monsieur CAPRARO Maurice (Fabas)

5. Assainissement collectif : rapport du délégataire - exercice 2007

M. Philippe BERNAT chef d'agence VEOLIA Eau à Montauban, a présenté et commenté le rapport du délégataire pour l'exercice 2007.

Année marquée par un fort développement du service, le nombre d'utilisateurs augmente de 11,6% et les volumes assainis progressent de 1,9%.

Améliorations à prévoir : plan d'épandage des boues à mettre en place. A cet effet, M. le Maire propose de rechercher un site de 15ha environ pour l'épandage des boues de la station

6. SCOT : Comité Syndical du 14.05.2008

Le compte rendu est fait par M. Manuel MARCOUX délégué suppléant de la commune qui porte à la connaissance du Conseil Municipal l'élection des nouveaux membres composant le comité syndical.

7. Eclairage du clocher de l'église

M. le Maire explique que l'illumination du clocher a été réalisée fin d'année 1999 et pris en compte en subvention « éclairage public » par le SDE dans le cadre d'un programme architectural 2000. A ce jour plusieurs projecteurs sont à remplacer et à cet effet, il fait part de son intervention auprès des services du SDE pour la réparation.

8. Chemin rural des Vignes (Impasse Fabette)

A la demande de M. le Maire, M. DEPART géomètre de la commune et M. LE PAPE géomètre des Consorts BESSOU se sont rendus sur le terrain : chemin des Vignes pour un repérage de l'emprise de la voirie au droit du lotissement « Le Vigné » et terrain Eric MEESEMAN

SEANCE DU 5 JUIN 2008

1. Chemin rural dit des Vignes en état de lacune dénommé impasse Fabette

Recherche de l'emprise partiellement

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions et engagements pris lors de la création du lotissement « Le Vigné » propriétaires Consorts BESSOU.

Pour des raisons de sécurité et de protection civile, la commune s'est engagée à réaliser l'empierrement et à stabiliser la partie du chemin rural dit des Vignes qui jouxte ce lotissement.

Ce chemin rural propriété privée de la commune figure au plan cadastral mais n'est pas délimité (chemin d'exploitation).

Pour remédier à cette situation le Maire propose de faire intervenir un géomètre pour rechercher les limites du chemin qui jouxte le lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition du Maire
- désigne M. DEPART géomètre expert, pour déterminer l'emprise concernée
- dit que les frais du géomètre seront à la charge de la commune
- décide de procéder aux travaux nécessaires pour stabiliser la partie citée.